



**ACADÉMIE
DE LYON**

Liberté
Égalité
Fraternité

FLASH INFO Santé

Septembre 2023

**Le service de médecine de
prévention en faveur des personnels
Médecine du travail**

Service de
médecine de
prévention en
faveur des
personnels

Réglementation

Le décret 82-453 du 28 mai 1983 modifié pose le principe de la création, dans toutes les administrations et tous les établissements publics entrant dans son champ d'application, d'un service de médecine de prévention (médecine du travail). Ce service a pour mission de « prévenir toute altération de la santé physique et mentale, des agents du fait de leur travail et de conduire des actions de santé au travail tout au long de leur parcours professionnel. »

Ce service travaille en toute indépendance de l'administration – Tous les acteurs sont soumis au secret professionnel

Le service de médecine de prévention en faveur des personnels pour l'académie de Lyon

Ce service, placé sous la responsabilité du médecin conseiller technique auprès du recteur, est composé d'une équipe pluridisciplinaire répartie sur les 3 départements, comprenant des médecins du travail, des infirmières de santé au travail, une attachée et des secrétaires. Ce service travaille en collaboration avec les autres acteurs de la prévention (assistantes sociales, correspondante handicap, services RH, conseiller prévention...)

L'équipe s'occupe de tous les agents éducation nationale de l'académie de Lyon (personnels enseignants 1er et second degré, personnels administratifs, techniques, de santé ou de service social, personnel de direction, d'inspection, AED, AESH, personnels jeunesse et sport), qu'ils soient contractuels, stagiaires ou titulaires, du service public ou privé sous contrat

Les missions du service de médecine de prévention

Le secrétariat

Secrétariat
médical



Les secrétaires sont le pivot du service.

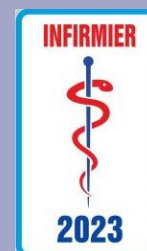
Elles assurent l'accueil physique, téléphonique et mails

Elles font les premières réponses aux agents, et, si besoin, les orientent sur les différents services

Elles sont les garantes des planning, en prenant les RDV

Elles font le lien avec les différents services administratifs

Les infirmiers de santé au travail



Les infirmiers sont diplômés d'état et doivent suivre une formation de santé au travail

Les missions :

- *Visites d'information et de prévention (VIP), suivi individuel
- *Participation aux études et aménagements de poste de travail

Les médecins du travail



Les médecins sont titulaires du diplôme de docteur en médecine et d'une formation en médecine du travail

Les missions :

- *Rôle exclusivement préventif
- *Visites d'information et de prévention, visites à la demande, suivi individuel

Actions communes :

- *Participation aux actions en milieu de travail
- *Participation aux actions visant au maintien dans l'emploi
- *Participation aux différentes instances

Actions transversales :

- *Actions de prévention et d'éducation à la santé, individuelles et collectives
- *Participation aux actions de prévention primaire (Flash Info Santé, formation ...)
- *Préparation et participation aux différentes commissions

CONTACTS : en fonction de votre département d'affectation (privilégier le contact par mail)

Ain

23 rue Bourgmayer
01000 BOURG EN BRESSE
04 26 37 70 04
ce.ia01-medper@ac-lyon.fr

Loire

9 et 11 rue des Docteurs Charcot
42023 SAINT ETIENNE
04 77 81 41 54 / 41 04
ce.ia42-medper@ac-lyon.fr

Rhône

25, rue Jaboulay
69007 LYON
04 72 80 64 48 / 66 63
medecin@ac-lyon.fr